



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
54	62

#### Date de convocation

**30 mars 2023**

#### Finances – Ventilation des charges communes entre les budgets eau et assainissement

**N° de la délibération  
2023-220**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 5 avril 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence du Président, Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Sylvain BOSC, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mmes Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Claude FOUREL), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, M. Vincent ROBIN.

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »),

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI en date du 1er janvier 2020,

Vu les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n°2021-272 autorisant la réalisation des écritures comptables relatives aux charges communes des budgets Eau et Assainissement,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2022-707 autorisant la fusion des budgets Autorités de gestion Eau et Régie Eau d'une part, et Autorités de gestion Assainissement et Régie Assainissement d'autre part,

Considérant l'avis du bureau du 23 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la réalisation des écritures comptables relatives à la liste des fournitures ci-dessous en totalité sur le budget Eau :
  - Vêtement de travail (6063-1),
  - Fournitures administratives (6064),
  - Carburant (6066),
  - Locations immobilières et charges locatives (6132),
  - Locations mobilières (6135-1)
  - Entretien de bâtiment (61521),
  - Entretien et réparation sur matériel roulant (61551),
  - Maintenance informatique (6156-1),
  - Divers formation (618-1),
  - Frais de mission (6256 et 6257),
  - Frais d'affranchissement (6261),
  - Concours divers (cotisations...) (6281),
  - Frais de nettoyage des locaux (6283),
  - Frais de téléphonie (hors abonnement et consommations dédiés aux sites de surveillance) (6262-1),
- APPROUVE la régularisation des écritures à la fin de l'année entre tous les budgets conformément à la proratisation suivante :
  - Budget SPANC 16%
  - Budget Assainissement (dont 58% pour les dépenses liées à la régie et 4 % à la DSP)
  - Budget Eau (dont 21 % des dépenses liées à la régie et 1% pour les dépenses liées à la DSP).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 avril 2023.